



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE  
DE

**BELLEGARDE**  
SERVICES TECHNIQUES

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité




Bellegarde 18 novembre 2022

## ARRETE DU MAIRE

N° ST 2022 – 183

**OBJET : AUTORISATION DE VOIRIE  
POLICE DE ROULAGE**

**Le Maire de la commune de BELLEGARDE,**

-  **Vu** les articles L. 2212-1 et 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.
-  **Vu** la demande formulée par l'entreprise LAUTIER MOUSSAS – 30190 MOUSSAC
-  **Considérant** des travaux de réfection de voirie – Rue du Pré – 30127 BELLEGARDE

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** L'entreprise LAUTIER MOUSSAC est autorisée à circuler à la rue du Pré du 21 novembre au 30 décembre 2022 afin de réaliser les travaux prévus.

**ARTICLE 2 :** Le stationnement sera interdit, ainsi que la circulation au fur et à mesure de l'avancement des travaux, compte tenu de la présence des engins et des véhicules.

**ARTICLE 3 :** Toutes les signalisations nécessaires (« Stationnement Interdit » « Circulation interdite » « Déviation » ...) seront mises en place par le pétitionnaire selon l'avancement du chantier, aux distances réglementaires imposées.

**ARTICLE 4 :** Le pétitionnaire est dans l'obligation de restituer la chaussée propre et sans encombre pour les usagers après son départ.

**ARTICLE 5 :** Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie, Messieurs les agents de police municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera :

-  Publié sur le site de la commune ([www.bellegarde.fr](http://www.bellegarde.fr))
-  Transmis au pétitionnaire, à la brigade de gendarmerie, à la police municipale, aux services techniques municipaux.

Publié le, 18 novembre 2022



Le Maire,

Juan MARTINEZ